

# RÈGLEMENT DE « LA NORDIQUE AIXOISE en duo »

**DIMANCHE 20 JANVIER 2019**

1- **AIX ATHLE PROVENCE** organisateur de la manifestation appelée « **LA NORDIQUE AIXOISE en duo** » est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de la M.A.I.F Sociétaire n°2119747J.

2- Épreuve de **8,200 Km**, ouverte à toutes et tous (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters) licenciés ou non. **L'esprit sportif et convivial est de rigueur.**

3- Les engagements pourront se faire auprès de KMS en ligne sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr) ou sur place le jour de la course (dans la limite des dossards disponibles). Toute inscription avant le 16 janvier devra être accompagnée d'un chèque de **20 €** (à l'ordre de **AIX ATHLE PROVENCE**), et d'une copie de la licence (Fédération Française d'Athlétisme ou affinitaire) ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition, daté de moins d'un an. La remise des dossards s'effectuera à partir de **8 h 00 au club house d'Aix Athlé Provence**. Le départ sera donné à **9 H 30**.

4- L'épreuve se disputera dans le Parc de la Torse à Aix-en-Provence.

5- Un ravitaillement est prévu sur le parcours et un à l'arrivée.

6- Il sera établi un classement général. Les résultats seront affichés à l'issue de la course.

7- Seront récompensés le premier Duo Femme, Homme et mixte.

## **8- Droit à l'image**

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que les ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, à l'occasion de leur participation à LA NORDIQUE AIXOISE, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

## **9- RGPD**

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à la Marche Nordique. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément à la RGPD de 2018, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

## **10- Dossard**

Le dossard devra être entièrement lisible et positionné sur le devant du maillot. Pour être classé, le duo devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée en même temps.

## 11- Règles techniques

Les règles techniques de la marche en duo sont les mêmes que celle de la marche nordique de compétition.

## 12- Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un **contrôle antidopage** avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.